



**Vous souhaitez devenir conseiller éducatif SNU Yvelines pour la session 2020,
informations et inscription sur :
<http://acver.fr/snu78>**

Dans le cadre du Service National Universel (SNU), **la DSDEN 78 et la DDSCS recrutent des conseillers éducatifs pour encadrer les jeunes** dans le département des Yvelines, pour la période **du 20 juin au 3 juillet 2020**.

Caractéristiques du poste

Les conseillers éducatifs bénéficient d'une expérience dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse dans les mouvements d'éducation populaire, auprès de l'Éducation nationale ou dans les armées. Ils fédèrent l'action des tuteurs de maisonnée et ont une connaissance fine de chacun des appelés de leur compagnie. Leurs responsabilités s'exercent dans quatre domaines principaux.

- ◆ encadrement d'un groupe de maisonnées (10 jeunes par maisonnée),
- ◆ animation de la démocratie interne et de l'éducation à la citoyenneté,
- ◆ développement du sens du service et de la solidarité,
- ◆ intervention ponctuelle dans les modules collectifs de formation.

Compétences attendues

- ◆ formation BAFA / BAFD ou équivalente dans les armées ou le scoutisme,
- ◆ sens des relations humaines,
- ◆ capacité au leadership et maîtrise de soi,
- ◆ sens de l'initiative,
- ◆ rigueur dans le comportement,
- ◆ expérience reconnue dans l'encadrement de la jeunesse soit dans les armées, l'éducation nationale ou les associations de jeunesse,
- ◆ pour certains cadres de compagnie : expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers.

Le Service National Universel (SNU) s'adresse, après la classe de 3e, aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans. Il comporte obligatoirement une phase de cohésion, en hébergement collectif et hors de son département de résidence de deux semaines et une mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une collectivité, d'une structure publique ou d'un corps en uniforme, de deux semaines également. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum.